

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT

TOUL

Effectif légal du conseil  
municipal

11

COMMUNE :

NOVIANT-AUX-PRÉS

Communes de  
moins  
de 1000  
habitants

# TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-1 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints. Est également adressée au préfet dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral (art. R. 2121-2 du CGCT)

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M.	MANSION François	03/05/1971	15/03/2020	64
1 <sup>er</sup> Adjointe	Mme	DURANTAY Corine	01/06/1968	15/03/2020	64
2 <sup>er</sup> Adjointe	Mme	GUICHARD Laurence	22/08/1962	15/03/2020	78
1 <sup>er</sup> Conseillère	Mme	FERRY Fabienne	25/07/1975	15/03/2020	76
2 <sup>er</sup> Conseillère	Mme	GUILLEMINOT Aurelie	25/03/1982	15/03/2020	75
3 <sup>er</sup> Conseiller	M.	BARBIER Nicolas	21/07/1994	15/03/2020	75
4 <sup>er</sup> Conseillère	Mme	MORCEL Sandrine	01/03/1978	15/03/2020	69
5 <sup>er</sup> Conseiller	M.	FERRY Eric	06/02/1963	15/03/2020	68
6 <sup>er</sup> Conseiller	M.	MATAGNE Benjamin	22/06/1984	15/03/2020	67
7 <sup>er</sup> Conseiller	M.	GROS Pierre	05/06/1984	15/03/2020	65
8 <sup>er</sup> Conseillère	Mme	PAUL Sophie	24/06/1971	15/03/2020	62

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,

A Noviant aux Prés, le 27 Mai 2020

# **EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS**

## **du CONSEIL MUNICIPAL**



**N°2020-0010-election du maire**

Date Conseil Municipal	28/05/2020	Nombres de Membres		
Date de la convocation	19/05/2020	Afférants au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part A la délibération
<b>Date d'affichage</b>	28/05/2020	11	11	11
<b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le</b>				29/05/2020
<b>Et publication ou notification</b>				29/05/2020
<b>Présents</b>		<b>Absent(s)</b>		
Barbier Nicolas, Durantay Corine, Ferry Eric, Ferry Fabienne, Gros Pierre, Guichard Laurence, Guilleminot Aurélie, Mansion François, Matagne Benjamin, Morcel Sandrine, Paul Sophie				

**Secrétaire de séance** : Corine Durantay

Le 28 mai 2020 à 20h30,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Laurence Guichard membre du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, le 19/05/2020

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;  
 Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;  
 Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;  
 Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;  
 Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins: 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 01...

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Ont obtenu :

– Mr Mansion François 10 (dix) voix

M. MANSION François ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré à Noviant aux Prés le 29 mai 2020



# **EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS**

## **du CONSEIL MUNICIPAL**



**N°2020-012-election adjoints**

Date Conseil Municipal	28/05/2020	Nombres de Membres		
Date de la convocation	19/05/2020	Afférants au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part A la délibération
Date d'affichage	19/05/2020	11	11	11
<b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le</b>				29/05/2020
<b>Et publication ou notification</b>				29/05/2020
<b>Présents</b>		<b>Absent(s)</b>		
Barbier Nicolas, Durantay Corine, Ferry Eric, Ferry Fabienne, Gros Pierre, Guichard Laurence, Guilleminot Aurélie, Mansion François, Matagne Benjamin, Morcel Sandrine, Paul Sophie				

**Secrétaire de séance** : Corine Durantay

Le 28 mai 2020 à 20h30,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mr Mansion François, Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

### **ELECTION Premier Adjoint : 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 01

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Obtenu :

– Mme Durantay Corinne 10 (dix) voix

Mme Durantay Corine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Premier Adjoint

### **ELECTION Deuxieme Adjoint : 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Obtenu :

– Mme Guichard Laurence 10 (dix) voix

Mme Guichard Laurence ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Deuxième Adjoint

Fait à Noviant aux Prés, le 29 mai 2020

